

signe, du prince héréditaire de Lucques (au... du prince Jérôme de Bavière, et du prince Chrétien de Holstein-Glücksbourg. Quatre mariages ont eu lieu dans des maisons souveraines, savoir : celui de l'infant Jean-Charles d'Espagne (fils de don Carlos) avec Marie de Modène ; de l'infant Henri d'Espagne (fils de l'infant don Francisco) avec dona Elena de Castella y Skelly Fernanda de Cortova ; de l'infante Louise-Thérèse d'Espagne fille de l'infant don Francisco avec don Jose Osorio de Moscovo y Carbajal, comte de Trastamara, duc de Sessa ; et celui du prince Ferdinand de Modène avec l'archiduchesse Elizabeth d'Autriche.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais : LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCES ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC. Et tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE MONTREAL, 3 MARS 1848.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

A tout Seigneur, tout honneur. La Chambre haute composée comme elle est mainte- nant fait bien peu parler d'elle. A peine s'il la faut qui se porte chaque jour à la maison du parlement, se doute le moins du monde qu'elle existe. Autrefois on appelait les membres du Conseil Législatif, des vieillards sages, aujourd'hui, à part quelques honorables exceptions, on pourrait les appeler les vieillards inutilisés, à moins que la présence au Conseil Législatif de l'hon. D. B. Vigor, ne révèle dans leurs attitudes ses honorables collègues, ce qui est fort douteux. E'te aura plutôt l'effet de les enflammer plus profondément encore. Les vertus martiales de son éloquence sont irrésistibles, et Dieu soit en aide à ceux qui ne voudront pas dormir.

Le Conseil Législatif a pris mercredi dernier le discours du trône en considération. M. Viger a proposé l'adresse en réponse qui est l'écho du discours. Elle fut secondée par M. Pinhey.

L'honorable M. de Baucherville parla au long contre la motion. Il ne pouvait laisser échapper cette occasion d'exprimer ses sentiments sur la conduite des ministres actuels, au moment où il ne disait rien on pourrait croire que c'est une reconnaissance tacite que le cabinet provincial a fait son devoir. Dans son humble opinion le ministère, au lieu d'être applaudi, mérite la censure de tout le monde. L'hon. membre passe en revue toute la carrière administrative du ministère et fait un sombre tableau de ses iniquités. Il parle aussi de corruption et de fraude dans le compte d'Oxford. On nous parle souvent de la force et du droit comme si nous allions nous servir de notre majorité contre le droit. Je serais le dernier à stationner de tels principes. Ils conviennent au présent ministère, qui a si souvent foulé aux pieds les droits du pays, etc. Dans cette élection, l'hon. M. Black a une majorité écrasante d'après les votes de poll et c'est celui qui a la minorité des voix qu'on a proclamé élu et qui a eu l'honneur de venir prendre son siège. Quant à la question de qualification, du moment que l'officier-rapporteur a commencé à prendre les voix il n'avait plus rien à faire avec elle. L'hon. membre demanda que le retour fut amendé, etc.

Un long débat suivit cette proposition, auquel prirent part MM. McNab, Papiéau, Sherwood, Guy, Christie, LaFontaine, Scott, (Bytown) Chabot et M. le Proc.-Gen. Cameron. La discussion roula entièrement sur la légalité, et le droit de la chambre de procéder sommairement. L'hon. M. Cameron plaida habilement pour M. Carro l. Selon le savant membre la question de l'élection d'Oxford tombait sous les dispositions du G. enille. Ici parce qu'il y avait un membre siégeant pour Oxford. M. LaFontaine lui répliqua avec de meilleurs arguments démontrant tout à la fois la faiblesse de sa position et que la chambre d'après nos lois d'élection pouvait et devait dans un cas comme celui-ci décider sommairement. Enfin à cinq heures du matin hier, les résolutions de M. Notman furent adoptées et l'hon. F. Hincks fut assésenté et prit son siège. Une autre résolution fut aussi adoptée tendant à faire comparaître M. Vansittart, l'officier-rapporteur, à la barre de la chambre, le 21 du courant pour répondre de sa conduite.

Hier soir, l'élection de Kent est venu sur le tapis. M. Richards a présenté ses résolutions après quelques remarques appropriées ; il appréhendait de l'opposition du côté ministériel, mais à sa grande surprise, il n'y en eut pas. Le ministère avait été si bien défait la veille qu'il était si satisfait ; les résolutions furent adoptées et M. Cameron fut assésenté et prit son siège. L'officier-rapporteur G. W. Foote, écrivain, est nommé de comparaitre à la barre de la Chambre le 20 du courant.

20. ; après le 1er octobre 30s. Une taxe extra de 20s. sera imposée sur les esclaves et sur les aveugles, infirmes ou personnes âgées de plus de 60 ans, une veuve avec un ou plusieurs enfants etc.

Les questions d'élections pour les comités de Beauharnois, d'Oxford et de Kent ont été décidées sommairement, malgré la vive résistance du côté ministériel. La discussion fut ouverte mercredi par M. Aylwin, qui fit remarquer à la chambre l'injustice et l'absurdité du retour de l'officier-rapporteur pour Beauharnois en termes énergiques et eloquents. Les livres de poll étaient devant la chambre, que deux manquaient et il était suffisamment apparent que M. De Witt avait une immense majorité. Il importait de compléter la représentation du pays. Il savait bien que la marche par lui adoptée pouvait être sujette à quelque objection, mais il croyait cependant que dans le cas actuel c'était la meilleure. Il fallait un remède prompt et efficace. Autrement si des malheurs, de la nature qui pouvaient empêcher l'élection d'un membre ils pouvaient également empêcher l'élection de 20 membres et attaquer ainsi l'existence même de la chambre. Cependant il serait fâché d'altérer la loi parlementaire du Canada, si on pouvait lui citer quelques précédents, il était prêt à abandonner sa motion, etc.

Le sol-gén. Cameron fut le champion du ministère dans cette discussion et on ne peut s'empêcher d'avouer qu'il a déployé beaucoup de savoir et de talents d'avocat. Nous n'admettons guère cependant ces subtilités légales et ces moyens chicaneurs qu'il emploie pour servir sa cause. L'honorable membre parut se soif-la comme toujours avec de pied en cap de précédents anglais. Il remonta jusqu'à 1661 pour prouver que M. Aylwin avait tout de procéder ainsi ; mais après tout il ne prouva rien. Le col. Guy prit la parole en faveur de M. De Witt, qu'il désirait voir prendre sa place en chambre. Il est temps à cet honorable membre pour Sherbrooke que cette chambre apparue à la chambre qui s'est tenue au conseil de l'investement des livres de poll à Beauharnois et qui a si bien servi les intérêts du ministère durant les élections, qu'elle n'a pris le pouvoir de défaire le peuple, etc.

Les débats continuèrent ainsi pendant deux heures, en grande partie la répétition des arguments employés de part et d'autre et des faits enoncés dans le débat de lundi sur le même sujet que nous avons publiés dans notre dernière feuille.

Les résolutions de M. Aylwin furent ensuite prises sans discussion. Le projet en chambre fut amendé le retour, et M. De Witt fut assésenté et prit son siège. M. Aylwin proposa une résolution pour faire comparaître M. Norval, l'officier-rapporteur devant la chambre afin de rendre compte de sa conduite. Une vive discussion suivit durant laquelle M. Norval fut chaleureusement défendu par le Col. Guy, Sir Alan McNab, le Col. Ponce, M. Meyers, etc. De notre côté MM. Drummond, Boulton et Price soutinrent le droit et le devoir de la chambre de réprimander et censurer ses officiers publics, qui ne font pas leur devoir. La motion passa par une division de 46 contre 19 et M. Norval est sommé de comparaitre à la barre de la Chambre d'Assemblée mardi prochain le 7 du courant.

L'élection d'Oxford a ensuite occupé l'attention de la chambre. M. Notman en présentant les résolutions que nous avons publiées, fit un excellent discours plein de faits, d'arguments et d'énergie. Il a touché vertement le ministère sur son à l'égard de la justice soit faite aux comités définitifs. Il l'a accusé de corruption et de fraude dans le compte d'Oxford. On nous parle souvent de la force et du droit comme si nous allions nous servir de notre majorité contre le droit. Je serais le dernier à stationner de tels principes. Ils conviennent au présent ministère, qui a si souvent foulé aux pieds les droits du pays, etc. Dans cette élection, l'hon. M. Black a une majorité écrasante d'après les votes de poll et c'est celui qui a la minorité des voix qu'on a proclamé élu et qui a eu l'honneur de venir prendre son siège. Quant à la question de qualification, du moment que l'officier-rapporteur a commencé à prendre les voix il n'avait plus rien à faire avec elle. L'hon. membre demanda que le retour fut amendé, etc.

Un long débat suivit cette proposition, auquel prirent part MM. McNab, Papiéau, Sherwood, Guy, Christie, LaFontaine, Scott, (Bytown) Chabot et M. le Proc.-Gen. Cameron. La discussion roula entièrement sur la légalité, et le droit de la chambre de procéder sommairement. L'hon. M. Cameron plaida habilement pour M. Carro l. Selon le savant membre la question de l'élection d'Oxford tombait sous les dispositions du G. enille. Ici parce qu'il y avait un membre siégeant pour Oxford. M. LaFontaine lui répliqua avec de meilleurs arguments démontrant tout à la fois la faiblesse de sa position et que la chambre d'après nos lois d'élection pouvait et devait dans un cas comme celui-ci décider sommairement. Enfin à cinq heures du matin hier, les résolutions de M. Notman furent adoptées et l'hon. F. Hincks fut assésenté et prit son siège. Une autre résolution fut aussi adoptée tendant à faire comparaître M. Vansittart, l'officier-rapporteur, à la barre de la chambre, le 21 du courant pour répondre de sa conduite.

Hier soir, l'élection de Kent est venu sur le tapis. M. Richards a présenté ses résolutions après quelques remarques appropriées ; il appréhendait de l'opposition du côté ministériel, mais à sa grande surprise, il n'y en eut pas. Le ministère avait été si bien défait la veille qu'il était si satisfait ; les résolutions furent adoptées et M. Cameron fut assésenté et prit son siège. L'officier-rapporteur G. W. Foote, écrivain, est nommé de comparaitre à la barre de la Chambre le 20 du courant.

L'élection de Trois-Rivières a aussi occupé la Chambre. Mais en conséquence de certains faits constatés par le retour MM. LaFontaine, Baldwin, Aylwin et Papiéau dirent s'opposer à la motion de M. Drummond, qui fut perdue. On pense qu'il sera nécessaire de faire une nouvelle élection.

La discussion sur l'adresse en réponse au discours du trône devait avoir lieu hier, mais sur motion de M. Cayley, elle fut fixée à aujourd'hui. Les résolutions soumises à la Chambre font écho au discours. Voici l'amendement qui sera proposé :

AMENDEMENTS A L'ADRESSE.

Propose que les mots : "Que nous nous réjouissons de ce que, durant le tour qu'elle a récemment fait dans cette Province, elle a trouvé partout les indications les plus satisfaisantes d'un contentement et d'une prospérité générale dans tous les Districts qu'elle a visités," soient retranchés, et les suivants substitués : "Que nous nous réjouissons que la visite que Son Excellence a eu occasion de faire dans la Province, pendant la vacance, lui ait procuré tant de satisfaction."

Et que les mots : "Que nous concevons avec Son Excellence, que le Canada possède en grande abondance, jusqu'à la fin du paragraphe, soient retranchés, et les suivants substitués : "Qu'avec les éléments de prospérité et de bonheur social que le pays possède en grande abondance, et qui découlent de ses vastes ressources naturelles ; de sa population intelligente et qui s'accroît rapidement ; d'institutions qui, dans leurs traits caractéristiques, sont si propres à concilier la liberté avec l'ordre ; et des avantages de la paix qui lui sont assurés, sous les auspices d'une Providence bienveillante, par le patriotisme de ses enfants, et leur liaison avec un Empire juste et paisant à la fois, le Canada n'a d'autre besoin que de voir que ses avantages soient mis à profit par un Gouvernement équitable et constitutionnel, et par une législation sage et pratique, pour assurer ces avantages à ses habitants d'une manière permanente."

Que nous sommes vivement la responsabilité qui est dévolue au Parlement de s'efforcer de réaliser ces objets importants, et nous nous joignons cordialement à Son Excellence, pour prier avec ferveur le ciel de nous permettre de nous acquitter de cette tâche avec fidélité et succès.

Que nous croyons, cependant, qu'il est de notre devoir de soumettre humblement à Son Excellence qu'il est essentiel, dans le but de donner un résultat satisfaisant à nos délibérations sur les matières importantes sur lesquelles il a gracieusement plu à Son Excellence d'appeler notre attention, ainsi que sur d'autres objets d'un intérêt public, que l'Administration Provinciale de Sa Majesté possède la confiance de cette chambre et du pays, et d'exposer respectueusement à Son Excellence que les Conseillers actuels de Son Excellence ne possèdent pas cette confiance.

La proposition de cet amendement sera le complément de la présente motion, qui n'attendra sans doute que le vote de non-confiance pour se retirer et faire place à un ministère capable, honnête et populaire. Nous rapporterons au long dans notre prochain feuille les détails de ces intéressants débats.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Mardi, 20 Février 1848.

M. l'orateur présente le rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque.—25 pétitions furent ensuite présentées.

L'hon. M. le procureur-général Sherwood donne avis que lundi prochain, il demandera permission d'introduire un bill, pour rappeler les lois d'usage en cette province.

M. LaFontaine donna avis qu'il demandera compte de la relation de l'exécutif avec A. B. Papiéau et W. O. Stephens, etc., de Terrebonne, afin d'avoir des informations sûres, tant du rôle que les ministres ont joué que celui des deux individus en question.

Après cela, M. Prier fit motion qu'il soit nommé un comité pour s'enquérir si certains documents, qui paraissent dans l'appendice des journaux de la dernière session, ayant été envoyés comme réponse à une adresse, sont réellement émanés du gouvernement exécutif, s'ils ont été mis devant la chambre et s'il a été ordonné qu'ils fussent imprimés. Il propose, seconde par M. Morrison, que le nouveau comité soit composé de MM. Seymour, Aylwin, Wettenhall, Brooks et Price.—Accorde.

LA LOI D'EMIGRATION.

M. Badgley fit motion que la chambre se constitue en comité pour prendre en considération la nécessité d'amender le bill d'émigration 4 et 5 Viet. chap. 13. Cette motion est secondée par M. Cayley.

M. LaFontaine demanda qu'avant de procéder à l'adoption d'un bill de cette nature, les ministres soumettent à la chambre toutes les correspondances et toutes les instructions qu'ils ont reçues du bureau colonial à cet effet. La chambre dut connaître toutes les dispositions de la mère-patrie avant de passer cette loi. En demandant cela, il ne s'oppose point pas à ce que l'on forme immédiatement un comité à cette fin.

M. Badgley répond que tous ceux qui ont les journaux ont pu voir la correspondance entre le gouvernement impérial et le gouvernement colonial au sujet de l'émigration, que le bill proposé sera imprimé et mis entre les mains des membres dans une demi-heure. Il espère que la chambre consentira à se former en comité.

pas à la formation d'un comité. L'Assemblée législative de manière à diminuer les maux de l'émigration, mais c'est au Canada à se protéger lui-même particulièrement contre les maux dont il a à se plaindre, au sujet de l'émigration. La responsabilité de la législation présente l'est toute sur le gouvernement et s'il diffère un seul instant il serait grandement éfâtable. Le gouvernement doit sentir la nécessité de passer un bill, puisque la malade d'Angleterre part vendredi. Il est très-important que les nouvelles dispositions du bill arrivent assez tôt pour être connues des propriétaires de vaisseaux avant les départs du printemps, pour prévenir les maux de 1847. Quand il voit les préparations qui se font en Angleterre pour l'émigration, quand il se souvient des maux passés, le gouvernement serait blâmable au souverain degré s'il consentait à un délai d'un heure seulement.

M. Papiéau.—On s'engage dans un mauvais procédé. Cette matière mérite la considération la plus attentive. Il suffit de porter les yeux sur les tableaux du passé, de se rappeler les souffrances horribles des émigrés entassés dans le fond d'un vaisseau infecté, l'humanité des propriétaires et des conducteurs de vaisseaux pour se convaincre de l'urgence d'un remède et pour empêcher que nous soyons plus surchargés ici qu'ailleurs. Rien ne doit être arrêté aujourd'hui, une loi existe, qu'elle reste sans modification en attendant que le sujet puisse être repris et considéré en différents temps et en divers aspects. Il aurait fallu un bill imprimé sur lequel on aurait laissé en blanc les sommes à imposer. On pourrait se conformer aux lois existantes en Angleterre et aux Etats-Unis. En légiférant il ne faut rien adopter sans avoir un motif bien fort d'après lequel on agit. Il serait bon d'avoir plusieurs bills distincts à comparer. Le bill qui sera adopté doit être bien conforme aux intentions exprimées par le bureau colonial, sur l'avance qu'il ne sera pas sanctionné sans cela. Pourtant le bureau colonial doit ignorer beaucoup de choses qui nous touchent de très-près. Ce qui se passe à la station de la Grosse-Isle, à la Pointe St. Charles, en Haut-Canada n'a pas pu être étudié au bureau colonial ; c'est à la chambre à considérer cela, c'est à elle à fixer la somme et à régler la manière du départ. La chambre sera guidée par les règles de l'assemblée si elle a vote d'abord une telle somme et qu'elle soit obligée d'en voter une autre plus tard dans la même session. Rien ne doit être passé immédiatement, s'il est à présumer qu'il diffère des vues du bureau colonial et qu'il faille l'amender ensuite. Avant d'amender les actes existants, il serait bon de prendre 24 heures ou deux fois 24 heures pour considérer les nouvelles dispositions et les comparer avec les dépenses de l'année dernière.

L'émigration d'Allemagne riche et pleine de vigueur est immense aux Etats-Unis et à la Nouvelle-Orléans surtout. Si les lois du Canada ne sont pas aussi strictes que celles des Etats, nous aurons toujours une immigration pauvre et malade à cause de la modicité du prix. Il faut du délai pour considérer plus attentivement toutes ces circonstances. Le commerce de l'émigration ressemble beaucoup à la traite des noirs. On, l'émigration illégale est un commerce, et un commerce plus barbare que celui des esclaves. Dans ce dernier commerce les propriétaires de vaisseaux et les capitaines ont intérêt à conserver la vie et la santé à leurs passagers, dans le commerce de l'émigration, les propriétaires et les capitaines trouvent leur intérêt dans la mort de leurs passagers, à les jeter par-dessus bord, plus il en périt mieux c'est pour eux. Ainsi pour l'avantage des émigrants et pour celui des habitants du Canada, il faut des mesures strictes pour la répression de ces crimes. Avant que les membres puissent donner leurs votes à aucune mesure, des détails sont requis, ont de nécessité, la précipitation serait mauvaise. Autrement il faudrait être disposé à passer plusieurs bills consécutifs. Une autre cause des maux des émigrants est le choix que l'on fait ordinairement des vaisseaux de dernière classe. Les voyages sont plus longs et les émigrés entassés dans l'espace étroit ou les places, croupillent dans la mal-propreté, contractent des maladies et se dérangent. Qu'on exige donc des vaisseaux d'une meilleure classe où les passagers seront mieux traités et qui n'apporteront pas avec eux la maladie, la souffrance et la peste. Il est à désirer que les capitaines soient informés des dispositions de la colonie avant le départ. C'est ici l'occasion de demander des informations là-dessus. Sait-on de l'autre côté de l'Atlantique les choses telles qu'elles sont ? Sait-on que la quarantaine à la Grosse-Isle n'est presque plus habitée ? Sait-on que la partie qui n'est pas couverte de morts en putréfaction n'est qu'un roc nu impossible à traverser ? S'il en est ainsi il faut donc se disposer à déplacer la quarantaine. La première fois que la quarantaine a été établie pour les fins d'émigration, on a fait des explorations et on a cru que la Grosse-Isle seule était propre à ce but. Aujourd'hui pour trouver une station convenable il faudrait peut-être aller à 30 ou 40 lieues au-delà de Québec. Dans ce cas quelles difficultés n'aurait-on pas à porter des secours alimentaires et médicaux aux malades détenus là. Et pourtant pour empêcher que Québec, Montréal, Toronto et Kingston ne soient infectés des fièvres pestilentielles une station est nécessaire. Que tout cela soit bien considéré avant de passer des mesures avant d'établir une loi, et que cette loi soit modelée sur celle d'Angleterre et des Etats-Unis.

M. LaFontaine ne s'oppose pas à ce que la chambre aille en comité, il veut seulement faire remarquer qu'on s'éloigne de la procédure ordinaire, etc. M. le Proc. Gén. Sherwood, dit que l'hon. membre a parfaitement raison de dire que la correspondance relative à l'émigration devra être mise devant la chambre, avant d'entamer la discussion, etc. La responsabilité de ces procédés pèse sur le ministère et il craint plus cette responsabilité que celle d'amener

de suite la question en avant. Il n'y a pas à retarder un instant. La loi doit être envoyée en Angleterre le plus tôt possible afin d'être connue de ceux qui se proposent d'émigrer durant la prochaine saison. Il espérait que la chambre passerait le bill assez à temps pour l'envoyer en Angleterre par cette maille.

M. Aylwin. L'hon. membre a beaucoup parlé de responsabilité mais peut-être qu'il ne croit pas que la responsabilité de l'introduction et de la passage de ce bill retombera sur les ministres. On a référé pour les informations aux journaux qui, dit-on, ont contenu tous les documents qui ont été publiés sur cet important sujet. Il n'en est pas ainsi. Si on ne fournit pas à la chambre toutes les informations nécessaires, sur ce que l'on pense et sur les dispositions qu'on nourrit en Angleterre et en Irlande à ce sujet, le bill qu'on passera n'aura qu'une courte existence et n'obtiendra pas les fins qu'on se propose.

M. Boulton répond que tout délai ferait perdre tout le bien qu'on peut en attendre. Dans trois semaines peut-être des milliers d'émigrants se mettront en route. Le peuple du Haut-Canada a présenté une pétition à la chambre et il espère que le bill passera immédiatement.

M. Baldwin. Toute la chambre désire faciliter la manière de procéder en cette matière. Pour lui-même, afin de mettre tous les obstacles de côté, il permettra que les résolutions soient prises sous la responsabilité des ministres, se réservant le droit d'altérer les dispositions faites en comité, bien que pour le présent, il y consentit seulement en vue de faciliter la passage du bill avant vendredi.

L'orateur laisse son siège et la chambre se forme en comité pour procéder.

M. Prince est appelé au fauteuil de la présidence. Le procureur-général Badgley propose qu'une taxe de 10s. soit prélevée sur chaque passager, sans égard à l'âge, qui arrivera au port de Montréal, ou au port de Québec, 20s. sur chaque passager qui arrivera entre le 10 de septembre et le 1er d'octobre, tous les ans ; et 30s. pour chaque passager arrivant après le 1er jour d'octobre, chaque année.

M. Boulton (Toronto) est en faveur d'une taxe imposée sur les vaisseaux portant des passagers au-delà d'un certain nombre, à tant par tonneau. Il est d'opinion de faire retomber les frais et la pénalité sur les capitaines et non sur les passagers, lorsque le nombre prescrit serait surpassé.

M. Cayley, dit que tous les ans le gouvernement fait des dépenses pour transporter les émigrés au lieu de leur destination ; cette dépense jusqu'à présent a été couverte par une taxe de 5s. par tête et un octroi du gouvernement impérial, ce qui a été suffisant jusqu'à l'année dernière, et la suggestion qui vient d'être faite, si elle est adoptée, détruira ce fond.

M. Sherwood pense que son collègue de Toronto a tort de supposer qu'il obtiendrait des passagers riches et en santé, en pensant qu'ils aimeraient mieux payer 5s. de plus pour être confortablement tenus. La loi contient quelque chose de semblable à ce que l'hon. membre suggère, car elle exige que chaque passager ait l'espace en superficie de 12 pieds. Le ministère a dépensé une somme de £16,000 en £16,000 l'année dernière pour les émigrés. M. Badgley donne certaines informations et certains détails sur l'émigration des Etats-Unis comparée à la nôtre. Il est en faveur de la capitulation, mais il ne veut aucune distinction entre le pauvre et le riche. Il laisse à la chambre de décider, le gouvernement propose 10s.

La motion emportée. Le procureur-général propose alors qu'une taxe additionnelle de 20s. soit prélevée sur chaque enfant qui ne serait pas membre d'une famille d'émigrant ; à bord, ou idiot, sourd, muet ou infirme, et sur toute personne au-dessus de 60 ans, sur toute veuve avec un ou plusieurs enfants ou une femme quelconque avec un ou plusieurs enfants, n'ayant pas son mari, et sur toutes les personnes ou enfants qui, suivant l'opinion des médecins, devront rester à la charge du pays permanentement.

M. Boulton (Norfolk) ne pense pas que la pénalité puisse être trop grande sur les sourds et muets, les aveugles, les idiots et les infirmes. L'émigration de cette province ne peut être comparée à celle des Etats-Unis qui vient particulièrement du Nord de l'Europe, et pour laquelle une taxe de 5s. peut être suffisante. Il est évident que les cas ne sont pas semblables. Il fait motion qu'au lieu de 20s. la capitulation sur ces personnes soit de £10.

Dr. Nelson dit que les individus qui ont engagé ces infirmes à venir ici se sont rendus coupable de plus que d'un meurtre en les faisant ; parmi ces gens, il y a des marchands, des propriétaires de terres, pour ne pas dire de ministres de la couronne. Il connaît quelque chose de la maladie de ces malheureuses victimes. Ce n'est pas un fléau, ce n'est pas une peste ; ce n'est pas une épidémie, ni une visite du roi des rois, mais c'est la cruauté et la méchanceté de ces hommes inhumains qui chassent ces malheureux de la terre de leur naissance et les envoient aux milieux de la douleur parir sur 24 voyages. Il seconde la motion de l'hon. monsieur qui vient de parler.

M. Guy est d'avis que les maux de l'émigration en grande partie doivent être attribués à l'inhabilité des chefs à la tête du département de la Grosse-Isle. MM. Robinson, Aylwin, Christie, Cayley et Watts rendent hommage à la conduite du Dr. Douglass, auquel le Col. Guy faisait allusion.

Après quelques débats pour et contre, la résolution telle que proposée par le ministère fut adoptée. Mais MM. Baldwin et LaFontaine ne voulurent pas en prendre la responsabilité, ils la laissèrent peser toute sur le gouvernement. Ils consentirent à son adoption seulement pour